[Texte]

Mr. Crouse: These men are not available.

Mr. Henderson: We have not got them. They are not on strength, No, sir.

Mr. Crouse: And are you denied the right to hire them:

Mr. Henderson: I am denied the right to hire them because the law provides that the Public Service Commission do the hiring, but the Public Service Commission cannot deliver. So I say that I think I should have the right to do the hiring when I can get them, and I know I would get them.

Mr. Crouse: And the reason they cannot deliver—I want to get this fact straight—is due to the lack of promotional opportunities within your department.

Mr. Henderson: They have their difficulties, I suppose. They are a very large operation. If you will remember the May 1970 hearings that we had, and we had the Public Service Commission, I brought to this Committee case after case showing weeks and weeks of delay between the time the employees is located and the time we offer him the job. If you interview a man today and then he goes through the process and perhaps three or four weeks from today you write him a letter and offer him the job, by that time chances are he has taken another job and I have lost him.

Mr. Crouse: Then the government is literally contravening Section 4 of the Act which states:

Such officers and employees as are necessary to enable the Auditor General to perform his duties shall be appointed in accordance with the Public Service Employment Act.

That is on page 26 of the Office Consolidation of the Financial Administration Act, part (4) of Section 56.

• 2015

Mr. Henderson: I would agree with the interpretation you are placing on it. I give the Treasury Board, and the Treasury Board gives Parliament, the requirement as to the number of employees that I consider are necessary to enable me to perform my duties. We agree on that. They give me a total of 293. Then the Public Service Commission which is charged with carrying out the provisions of the Public Service Act under this clause, goes into action. Well, it has not been able to deliver the requirement for which Parliament has given me the money.

Mr. Crouse: And this is why you are in this dilemma.

Mr. Henderson: That is why I am in the dilemma.

The Chairman: Thank you, Mr. Crouse. I understand that there has been consultation between Mr. Brewin and Mr. Dupras, and Mr. Dupras has yielded his position to Mr. Brewin. Mr. Brewin.

Mr. Brewin: I would like to thank Mr. Dupras for his courtesy.

The question I would like to ask the Auditor General arises out of the discussion on page 19 on the question of delegation, which was also raised by Mr. Cafik earlier. I think Mr. Cafik mentioned that some form of delegation of the power to hire, etc., was proposed by the Chairman of the Public Service Commission and was rejected by the Auditor General.

[Interprétation]

M. Crouse: Ces employés ne sont pas disponibles.

M. Henderson: Nous ne les avons pas, ils ne font pas partie de mon personnel. Non monsieur.

M. Crouse: Et vous refuse-t-on le droit de les embaucher?

M. Henderson: On me refuse le droit de les engager, parce que la loi prévoit que la Commission de la fonction publique doit le faire, mais cet organisme ne peut pas m'en fournir. Et si je dis que je devrais avoir le droit d'engager des employés quand je peux les trouver et je sais que je les trouverais.

M. Crouse: Et la raison pour laquelle ils ne peuvent vous en fournir, je veux éclaircir ce fait, est dû au manque de possibilité de promotion dans vos services.

M. Henderson: Je suppose qu'ils ont leur propre difficulté, ils opèrent sur une grande échelle. Si vous vous souvenez des audiences de mai 1970 et des représentants de la Commission de la fonction publique qui ont comparu, j'ai signalé à votre Comité plusieurs cas montrant des semaines de délai entre le moment ou l'employé a été trouvé et le moment où nous lui offrons un emploi. Si vous avez une entrevue avec quelqu'un aujourd'hui et que peut-être trois ou quatre semaines plus tard vous lui écrivez une lettre et lui offrez un emploi, il est probable qu'à ce moment il a déjà trouvé un autre emploi et je l'ai perdu.

M. Crouse: Alors le gouvernement enfreint l'article 4 de la loi qui stipule:

Sont nommés selon la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, les fonctionnaires et employés nécessaires pour permettre à l'Auditeur général d'accomplir ses fonctions.

Cela se trouve à la page 26 de la Fonction de Consolidation de la Loi sur l'administration financière, partie (4) de l'article 56.

M. Henderson: Je serais d'accord avec l'interprétation que vous avez donnée. Je donne au conseil du Trésor et le conseil du Trésor donne au Parlement les informations concernant le nombre d'employés que j'estime indispensables à l'accomplissement de mes fonctions. Nous sommes d'accord sur ce point. Il me donne un chiffre total de 293, puis la commission de la Fonction publique, qui est chargée d'appliquer les dispositions de la Loi sur la Fonction publique en vertu de cet article, prend l'initiative. Eh bien, la Commission n'a pu me fournir le personnel pour lequel le parlement a voté les sommes qui m'ont été confiées.

M. Crouse: Et c'est pourquoi vous êtes pris dans ce dilemme.

M. Henderson: C'est pourquoi je suis cerné par ce dilemme.

Le président: Merci, monsieur Crouse. Je crois comprendre qu'il y a eu consultation entre M. Brewin et M. Dupras et M. Dupras a cédé à M. Brewin. M. Brewin.

M. Brewin: J'aimerais remercier M. Dupras de me céder son tour.

La question que j'aimerais poser à l'auditeur général est inspirée par les délibérations de la page 19 concernant la question de délégation qui a aussi été soulevée par M. Cafik antérieurement. Je pense que M. Cafik a mentionné qu'une certaine forme de délégation de pouvoir pour embaucher et ainsi de suite a été proposée par le président de la Commission de la Fonction publique et rejetée par l'auditeur général.